

cette question sous forme de question de privilège. Il peut avoir un grief et estimer que les réponses données ne sont pas celles qu'il aurait voulu recevoir. Le simple fait que le député n'est pas satisfait des réponses du ministre ne signifie pas qu'il y a matière à une question de privilège. On ne peut donc soulever la question comme telle de cette façon.

Je ne pense pas qu'il soit utile de permettre au ministre de répondre à l'argument du député.

Puisque la Chambre a adopté un ordre prévoyant la levée de la séance jusqu'à la sonnerie du timbre à cinq heures, nous pourrions continuer à discuter la question de privilège à notre retour. Le député pourra le faire s'il estime toujours qu'il vaut la peine d'approfondir la question. Je crois que les députés veulent maintenant que la séance soit levée.

En vertu d'un ordre de la Chambre, la séance est suspendue jusqu'à 5 heures.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

A 3h.10, la séance est suspendue en conformité de l'ordre spécial.

Reprise de la séance

La séance reprend à cinq heures.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, en conformité de l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées au moment de l'ajournement ce soir: le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis)—Les coalitions—Les médicaments—La fixation des prix par les pharmaciens de Colombie-Britannique; le député de Bellechasse (M. Lambert)—Agriculture—Les œufs—On réclame des mesures susceptibles de protéger les producteurs canadiens contre l'importation; le député de Renfrew-Nord (M. Hopkins)—Les sports—Les courses sous harnais—Le refus de permis aux femmes.

[M. l'Orateur.]

AFFAIRES COURANTES

PROCÉDURE ET ORGANISATION

TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ—AVIS D'IMPOSITION DE LA CLÔTURE

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je me demande si nous pourrions avoir l'assentiment général pour revenir à l'appel des motions afin de faire une déclaration sur les pourparlers relatifs au 3^e rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation et aussi sur les travaux de la Chambre?

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

La Chambre étant revenue à l'appel des motions.

L'hon. M. Macdonald: Comme Votre Honneur et les députés le savent, nous poursuivons nos négociations depuis jeudi dernier dans l'espoir d'en arriver à un compromis qui permettrait au gouvernement de s'acquitter de ses responsabilités en vue d'établir le programme des travaux de la Chambre, tout en tenant compte aussi de certains des points qu'ont fait valoir les députés de l'opposition au cours du débat actuel.

Nous avons proposé en particulier aux partis d'opposition certains amendements, en plus de ceux qui figureraient dans l'ordre n^o 99 du gouvernement, en espérant qu'ils permettraient d'arriver à un compromis raisonnable. Les voici brièvement:

1. Soustraire l'étape du comité permanent ou du comité spécial en ce qui concerne les bills d'intérêt public à l'application du projet d'article 75c du Règlement;

2. Prévoir aux étapes de la deuxième lecture et du rapport une journée complète de débats avant que la demande d'ordre ne soit faite, c'est-à-dire en plus du débat d'une journée au moins qui aurait lieu d'après l'ordre;

3. Permettre à l'Orateur de prolonger de deux heures la durée du débat les jours prévus et de deux jours au maximum à l'étape du rapport;

4. Lorsqu'un ordre est appliqué, réduire à vingt minutes la durée de chaque discours.

Après consultation, on me dit que ces amendements ne permettraient pas aux honorables vis-à-vis de cesser de faire opposition aux projets d'articles du Règlement. Nous devons donc étudier les dispositions à prendre pour mettre un terme aux travaux de la Chambre.